



# PERSPECTIVES D'HESLOUP



Un jeune heslouin, vainqueur de la course 2022 "Les 10 km d'Hesloup"

## Bulletin municipal - Octobre 2022



**Vous voulez réaliser des travaux chez vous, vous devez faire une déclaration préalable ...**



## SOMMAIRE



Editorial	3
Le conseil municipal	4
Point sur les finances	6
Réalisations et projets	8
Environnement	13
Informations utiles	14
Au fil des mois	18
La vie de la commune	21
La vie associative	27
Nos partenaires	35
Bon à savoir	36

**Votre dossier (documents CERFA + pièces-jointes) doit être déposé dans votre mairie.**

Votre dossier est ensuite examiné par un conseiller Autorisations d'Urbanisme qui vérifie sa recevabilité. Si le dossier est complet, le délai d'instruction est celui indiqué sur le récépissé de dépôt. En cas de modification, le délai sera notifié par courrier recommandé dans le délai d'un mois à réception de la demande.



**Bonne lecture !**



### Information aux heslouins

Modification de l'éclairage public à compter de novembre 2022 dans le cadre du plan de sobriété énergétique :

- ↳ L'éclairage de mise en valeur (église, mairie...) sera éteint à 21 h
- ↳ Le reste de l'éclairage sera éteint entre 22 h 30 et 6 h et sera réduit de 70 % entre 20 h et 22 h 30 puis entre 6 h et 7 h

Chères Heslouines, Chers Heslouins, Chers Amis,

Comme vous le savez, j'ai remis ma démission du poste de Maire de notre commune. Celle-ci a été acceptée par Monsieur le Préfet le 31 Août dernier. Cette décision, mûrement réfléchie mais malgré tout douloureuse car laissant un goût d'inachevé, est due à une évolution de ma carrière ainsi que de ma situation personnelle et n'a rien à voir avec la fonction elle-même.

J'ai, durant ces 16 mois de mandature riches d'expériences, appris et donné beaucoup, pris des décisions parfois difficiles mais dans l'intérêt général, et surtout fait des rencontres formidables tant au sein de notre commune que par les interactions avec les autres administrations. Je souhaite saluer le travail et l'investissement de mes trois adjoints, Audrey Fleury, Roger Pelletier et Sylvie Gaillard, et les remercier de tout cœur pour le soutien indéfectible qu'ils m'ont apporté. Je n'ai pas de doute sur le fait que notre conseil municipal composé de personnes aux compétences diverses et complémentaires saura continuer le travail que nous avons collectivement commencé. Mon engagement au sein de notre commune ne s'en trouve pas pour autant interrompu puisque je suis devenu Adjoint aux Finances de notre nouveau Maire, Sylvie Gaillard.

Afin d'assurer la continuité de notre action avec aisance, l'équipe Maire-Adjoints n'a pas été modifiée et j'en remercie tous les conseillers municipaux qui, par leurs votes, nous ont renouvelé leur confiance. Le travail débuté depuis Juillet 2020 va donc pouvoir continuer plus facilement. Cette année 2022 est encore compliquée au niveau du secrétariat de mairie avec l'absence pendant 6 mois de Sylvie Lacoulonche et le départ le 31 Août de Morgane Têtedoux qui a trouvé un poste plus proche de chez elle. Je lui souhaite au passage le meilleur pour sa carrière future et la remercie pour l'investissement quotidien dont elle a fait preuve. Je tiens également à présenter mes félicitations à Sylvie Martin pour l'obtention du concours d'ATSEM en début d'année.

Il ne me reste qu'à adresser toutes mes félicitations à Sylvie pour son élection au poste de Maire. Ces quelques mois de collaboration me permettent d'avoir la certitude qu'elle a toutes les qualités et compétences pour assumer cette charge.

Cédric AIMÉ



*Le 24 septembre 2022, Sylvie Gaillard a eu le bonheur de célébrer son premier mariage en sa qualité de maire. Accompagnée d'Audrey Fleury, 1<sup>ère</sup> adjointe, elle a uni Karine BAILLY et Eric LEMARCHAND, habitants de notre commune. Nous souhaitons tous nos vœux de bonheur aux mariés.*

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

Dans cette période chargée en informations lourdes de conséquences (crise énergétique, crise climatique, inflation..) l'élection au mandat de maire est plus que jamais, une lourde responsabilité.

Sensibilisée depuis longtemps aux problématiques sociales et environnementales, j'ai le souci de mettre en œuvre les projets du conseil municipal en prenant en compte les contraintes budgétaires qui s'imposent à nous. La volonté des élus de porter des projets qui répondent aux besoins des habitants demeure aujourd'hui, c'est pourquoi nous mettons tout en œuvre pour favoriser la reprise du bar restaurant, les animations, le soutien aux associations et aussi le maintien d'un service médical sur notre territoire entre autres ...

Pour autant, la commune subira des travaux de voirie qui vont perturber notre quotidien au cours des mois prochains, ayez l'assurance que le conseil municipal fera tout son possible pour communiquer et agir selon son champ de compétences et ses possibilités.

Je reste optimiste par nature sur l'avenir, les changements sont aussi sources d'évolution positive et notre commune a de nombreuses ressources.

Sylvie GAILLARD

# Le conseil municipal

## Le Maire et ses Adjoint



Sylvie Gaillard  
*Maire*



Audrey Fleury - *Adjointe*  
*Affaires sociales et*  
*communication*



Roger Pelletier - *Adjoint*  
*Voirie, espaces communaux,*  
*bâtiments et cimetière*



Cédric Aimé - *Adjoint*  
*aux finances, en charge*  
*des relations avec le*  
*personnel de l'école*

## Les Conseillers Municipaux



Michèle  
Bailleul



Céline  
Besnard



Vanessa  
Buttazzo



Jean-Jacques  
Coinaud



Julie  
Frémont



Audrey  
Jeanne



Eric  
Leroy



Ghislaine  
Marié



Cédric  
Ouvrard



Olivier  
Perrocheau



Frédéric  
Tourneur

## Les délégations

### ■ CUA

Titulaire : Sylvie Gaillard  
Suppléante : Audrey Fleury

### ■ Parc Normandie-Maine

Titulaire : Sylvie Gaillard  
Suppléant : Cédric Ouvrard

### ■ SMICO (Logiciels de mairie)

Titulaire : Cédric Aimé  
Suppléante : Audrey Fleury

### ■ CNAS (Comité National d'Action Sociale)

Pour représenter les élus : Céline Besnard  
Pour représenter le personnel : A pourvoir

### ■ Fédération Départementale des groupements de protection des cultures

Titulaire : Eric Leroy  
Suppléant : Cédric Ouvrard

### ■ GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations)

Référent : Eric Leroy



# Le conseil municipal

## Les commissions communales

Le Maire est Président de droit de toutes les commissions

**Commission des finances, du budget, de l'investissement et de l'administration générale :**  
Cédric Aimé, Audrey Fleury, Céline Besnard, Ghislaine Marié.

**Commission de l'environnement et la transition écologique :**  
Céline Besnard, Roger Pelletier, Michèle Bailleul, Audrey Jeanne, Cédric Ouvrard.

**Commission de la vie éducative, de la jeunesse, de la culture et des loisirs :** Audrey Fleury, Vanessa Buttazzo, Jean-Jacques Coinaud, Julie Frémont, Audrey Jeanne, Frédéric Tourneur.

**Commission de la santé, des affaires sociales, du handicap, de la famille, des seniors et de la petite enfance :**  
Audrey Fleury, Michèle Bailleul, Vanessa Buttazzo, Audrey Jeanne, Cédric Ouvrard, Frédéric Tourneur.

**Commission de la voirie, des bâtiments communaux et du cimetière :**  
Roger Pelletier, Michèle Bailleul, Jean-Jacques Coinaud, Eric Leroy, Ghislaine Marié, Cédric Ouvrard.

**Commission communication et digitalisation :**  
Audrey Fleury, Michèle Bailleul, Julie Frémont, Ghislaine Marié, Frédéric Tourneur.

## Les élections 2022

■ **Présidentielles 2022 : 1<sup>er</sup> tour le 10/04/2022**  
Inscrits 749 - Abstentions 186 - Votants 563  
Candidats qualifiés pour le second tour  
E. Macron (LREM) 163 voix  
M. Le Pen (RN) 141 voix

■ **Présidentielles 2022 : 2<sup>ème</sup> tour le 24/04/2022**  
Inscrits 749 - Abstentions 191 - Votants 558  
Candidat élu  
E. Macron (LREM) 298 voix

■ **Législatives 2022 : 1<sup>er</sup> tour le 12/06/2022**  
Inscrits 748 - Abstentions 408 - Votants 340  
Candidates qualifiées pour le second tour  
C. Jourdan (NUP) 105 voix  
M.-A Duhard (ENS) 73 voix

■ **Législatives 2022 : 2<sup>ème</sup> tour le 19/06/2022**  
Inscrits 748 - Abstentions 418 - Votants 330  
Candidate élue  
C. Jourdan (NUP) 153 voix



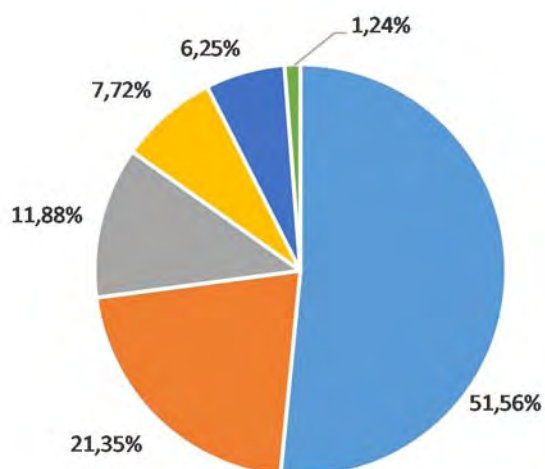
## Budget réalisé en 2021

### SECTION FONCTIONNEMENT

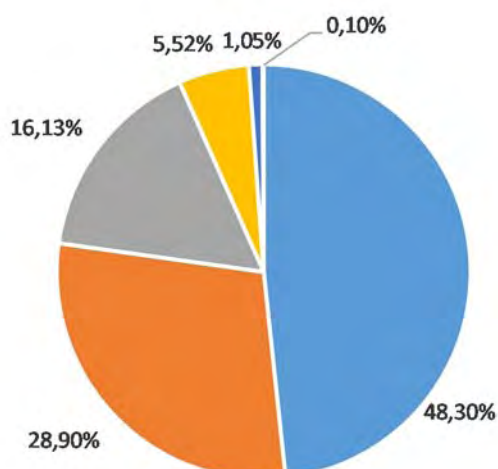
Dépenses		
Charges à caractère général	90 479,03 €	21,35 %
Charges de personnel	218 549,77 €	51,56 %
Charges de gestion courante	32 729,21 €	7,72 %
Charges financières	26 474,62 €	6,25 %
Autres (FNGIR*)	50 367,00 €	11,88 %
Provisions & titres annulés	5 237,08 €	1,24 %
<b>TOTAL DEPENSES 2021</b>	<b>423 836,71 €</b>	<b>100,00 %</b>

Recettes		
Produits des services du domaine	90 061,94 €	16,13 %
Impôts et taxes	269 732,67 €	48,30 %
Dotations et subventions	161 404,22 €	28,90 %
Produits de gestion courante	30 798,94 €	5,52 %
Atténuation de charges	5 875,82 €	1,05 %
Produits financiers	5,89 €	0,00 %
Produits exceptionnels	541,19 €	0,10 %
<b>TOTAL RECETTES 2021</b>	<b>558 420,67 €</b>	<b>100,00 %</b>

#### Dépenses



#### Recettes

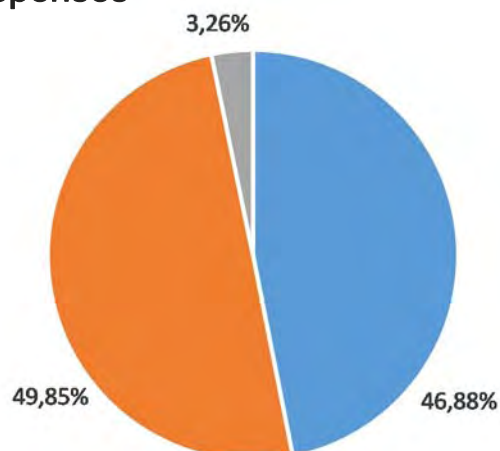


### SECTION INVESTISSEMENT

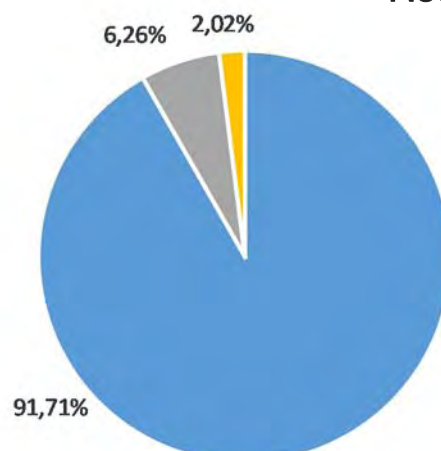
Dépenses		
Remb. Emprunts & Cautions	50 539,51 €	49,85 %
Travaux de Bâtiment et Voirie	3 309,52 €	3,26 %
Déficit 2020 reporté	47 527,51 €	46,88 %
<b>TOTAL DEPENSES 2021</b>	<b>101 376,54 €</b>	<b>100,00 %</b>

Recettes		
Excédent fonctionn. n-1 capitalisé	47 905,51 €	91,71 %
Dépôt et Cautionnement	1 057,73 €	2,02 %
FCTVA + Taxe Locale d'Equip.	3 270,36 €	6,26 %
Dotations, fonds divers & DETR	0,00 €	0,00 %
<b>TOTAL RECETTES 2021</b>	<b>52 233,60 €</b>	<b>100,00 %</b>

#### Dépenses



#### Recettes



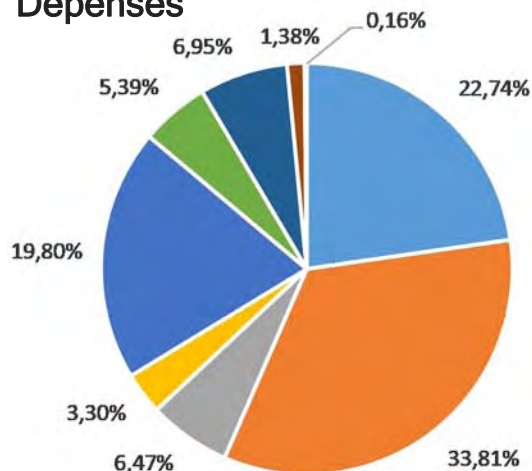
## Budget prévisionnel 2022

### SECTION FONCTIONNEMENT

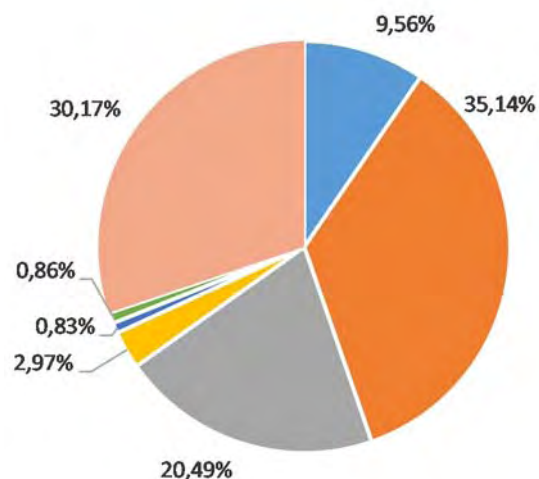
Dépenses		
Charges à caractère général	164 779,85 €	22,74 %
Charges de personnel	245 000,00 €	33,81 %
Charges de gestion courante	46 900,00 €	6,47 %
Charges financières	23 889,11 €	3,30 %
Virement à la section d'investiss.	143 504,21 €	19,80 %
Dépenses imprévues	39 082,79 €	5,39 %
FNGIR	50 367,00 €	6,95 %
Secours	10 000,00 €	1,38 %
Provisions	1 183,00 €	0,16 %
<b>TOTAL DEPENSES 2022</b>	<b>724 705,96 €</b>	<b>100,00 %</b>

Recettes		
Produits des services du domaine	69 255,00 €	9,56 %
Impôts et taxes	254 629,00 €	35,14 %
Dotations et subventions	148 459,00 €	20,49 %
Produits de gestion courante	21 500,00 €	2,97 %
Atténuation de charges	6 000,00 €	0,83 %
Produits exceptionnels	6 200,00 €	0,86 %
Produits financiers	5,89 €	0,00 %
Résultat 2021 reporté	218 657,07 €	30,17 %
<b>TOTAL RECETTES 2022</b>	<b>724 705,96 €</b>	<b>100,00 %</b>

### Dépenses



### Recettes

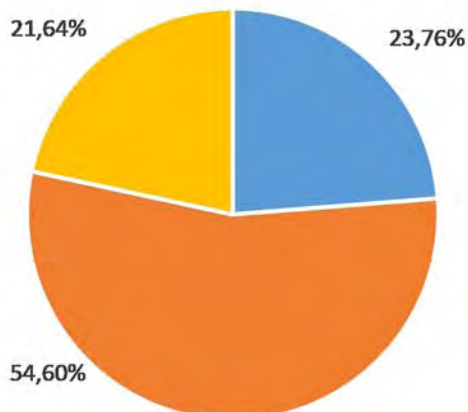


### SECTION INVESTISSEMENT

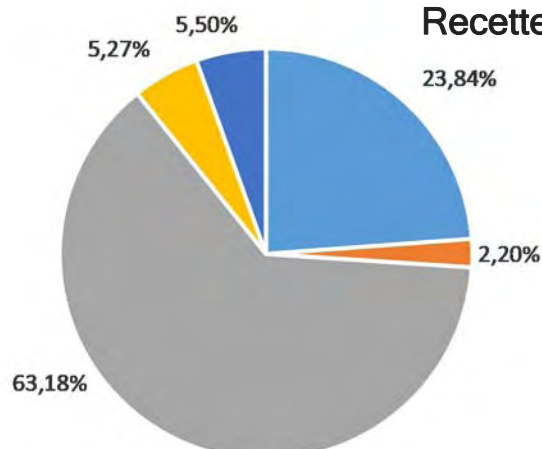
Dépenses		
Remb. emprunts et cautions	53 963,00 €	23,76 %
Dépenses d'équipement, voirie et travaux de bâtiment	124 013,86 €	54,60 %
Déficit 2021 reporté	49 142,94 €	21,64 %
<b>TOTAL DEPENSES 2022</b>	<b>227 119,80 €</b>	<b>100,00 %</b>

Recettes		
Excédent fonctionn. 2021 capitalisé	54 135,69 €	23,84 %
Dépôt et Cautionnement	5 000,00 €	2,20 %
Virement du fonctionnement	143 504,21 €	63,18 %
Dotations, fonds divers & subv. DETR	11 979,90 €	5,27 %
FCTVA + taxe locale d'équipement	12 500,00 €	5,50 %
<b>TOTAL RECETTES 2022</b>	<b>227 119,80 €</b>	<b>100,00 %</b>

### Dépenses



### Recettes





# Réalisations 2021/2022

## FINANCES

- Le budget primitif 2022 a été voté le 05/04/2022 à l'unanimité.
- **Compte Administratif 2021** : Nous dégageons un excédent de fonctionnement de 272 792,76 € et un déficit d'investissement de 54 135,69 €.
- Les taux d'imposition restent inchangés au niveau communal. Le taux de la part CUA est passé de 11,86 % à 16 %, soit une augmentation d'environ 100 € par foyer.

- Montant des emprunts au 01/01/22 : **468 466,80 €**

Taxe foncière	34,13 %
Taxe non bâti	7,88 %

## SOCIAL

- 1 foyer a bénéficié de colis de la Banque Alimentaire distribués par la commune tous les 15 jours.
- Relogement d'une famille suite à un arrêté de péril avec propriétaire défaillant.
- Accompagnement d'une famille pour l'aide au maintien à domicile (repas + aide-ménagère)
- Des questionnaires ont été distribués par AXA pour proposer une mutuelle et faire bénéficier d'une remise commerciale aux habitants de la commune.

## SUBVENTIONS ACCORDEES

- Subvention accordée à l'école : 7 730 € couvrant le fonctionnement, les transports, les voyages scolaires, le périscolaire et la bibliothèque. Concernant les autres subventions, à l'heure où nous imprimons ce bulletin, elles ne sont pas encore votées. Elles seront consultables en mairie ultérieurement.

## URBANISME

- Entre le 01/09/2021 et le 31/08/2022, il a été déposé 3 permis de construire.
- Entre le 01/09/2021 et le 31/08/2022, il a été déposé 9 déclarations préalable de travaux.

## PERSONNEL de la COMMUNE

- Sylvie MARTIN a obtenu son concours d'ATSEM
- Sylvie LACOUILONCHE a été absente de janvier à juin puis ensuite a repris en mi-temps thérapeutique
- Morgane TETEDOUX a suivi la formation de secrétaire de mairie au CDG de septembre à novembre 2021
- Morgane TETEDOUX a démissionné le 31/08/22
- Arrivée en intérim au poste de secrétaire de Johanna BOUCREL le 12/09/2022

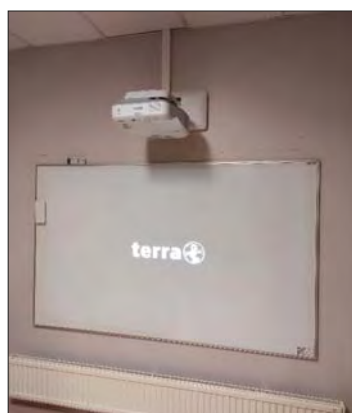
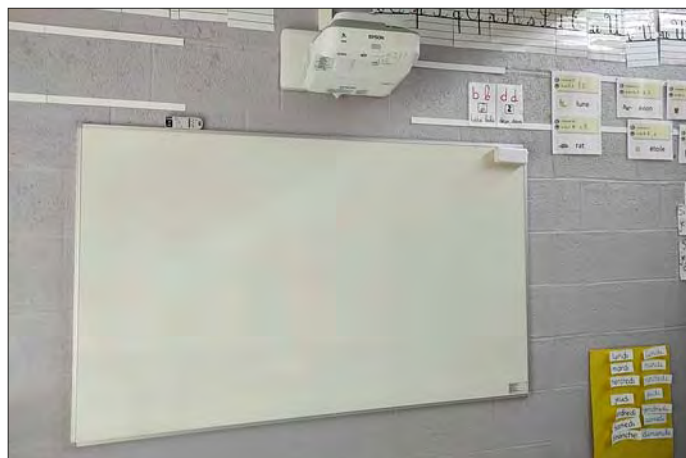
## ETAT DES EMPRUNTS AU 01/01/2022

BATIMENTS CONCERNÉS	DATE DEBUT PRÊT	BANQUE	MONTANT DU PRÊT	DUREE	TAUX FIXE	CAPITAL RESTANT DU	DATE FIN PRÊT
Groupe scolaire	2002	Dexia	328 474,14 €	30 ans	5,58%	178 820,93 €	01/04/2032
Restaurant scolaire	2002	Dexia	235 586,62 €	30 ans	5,58%	128 252,50 €	01/04/2032
Locatifs	2005	Dexia	77 302,88 €	17 ans + 6 mois	5,51%	3 385,82 €	01/04/2022
Groupe scolaire	2008	C A	200 000,00 €	20 ans	4,67%	77 794,73 €	10/02/2027
Groupe scolaire	2008	C A	200 000,00 €	20 ans	4,63%	80 212,82 €	01/10/2027
<b>TOTAL</b>			<b>1 074 363,64 €</b>			<b>468 466,80 €</b>	



# Réalisations 2021/2022

## EQUIPEMENTS DIVERS, à l'école



- L'installation des 3 tableaux blancs interactifs (TBI) dans 3 classes de l'école a été faite pendant les vacances de la Toussaint 2021.

Une dotation de l'état (DETR) de 50 % nous a été accordée.

## A la Corbinière



- Une nouvelle barrière a été mise en place Chemin de la Corbinière avec accès pompiers.

## Au cimetière



- Installation d'un composteur dans l'angle gauche du cimetière communal.

## Place de la mairie

- L'employé communal a refait le toit du puits sur la place de la mairie.



## INFORMATIONS DIVERSES

■ Cédric Aimé ayant démissionné de son poste de Maire pour raisons personnelles en date du 31 août, Sylvie Gaillard alors 3<sup>ème</sup> adjointe, a été élue Maire le mardi 13 septembre. Cédric Aimé prend la place de 3<sup>ème</sup> adjoint.

■ Le contrôle des bornes à incendie a été effectué.

■ Après des dégradations sur les jeux pour enfants et des tags sur la mairie et la salle polyvalente, l'employé communal a réparé et nettoyé pour remettre en service.

■ Des remplacements de lisses ont été effectués Route de l'Ardoisière.

■ Le nettoyage complet du restaurant et du logement a été effectué par la société Servinet.

■ Au vu d'une année 2021 où la charge a été importante pour la gestion des espaces verts, un contrat a été signé avec le Collectif d'Urgence pour 10 interventions sur l'année 2022.

■ Les élus tiennent une permanence en mairie de 10h à 12h le premier samedi de chaque mois.

■ Remise des dictionnaires aux élèves de CM1 par Cédric Aimé le 17 décembre 2021

■ Les vœux du maire 2022 ont à nouveau été annulés, les membres du conseil municipal ont envoyé une carte de vœux aux habitants.

■ Avec l'aide du service Déchets Ménagers de la CUA, les habitants ont pu déposer leur sapin de Noël pour être broyé. Ce service sera remis en place en janvier 2023.

■ Des sapins de la commune tombés au Lieu-dit Le Logis ont été enlevés.

■ La réfection du Chemin du Clos, route de Gesnes a été effectuée.

■ Des travaux d'entretien ont été réalisés sur le cimier de l'observatoire par une association spécialisée.

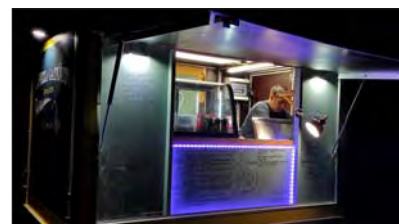
■ Une rencontre avec les jeunes de la commune a eu lieu le samedi 18 juin pour connaître leurs attentes et leurs envies.

■ Le travail de mise à jour de l'adressage sur la commune est en cours.

■ Quelques rafraichissements de peinture ont été faits à la mairie et à l'école.

■ Le fleurissement de la commune a été revu au printemps. Des félicitations ont été reçues en mairie. Les plantes sont choisies comme étant peu gourmandes en eau.

■ Un droit de place a été accordé à un pizzaiolo sur la place de la mairie tous les lundis soirs de 18 h à 21 h.



■ L'élagage des haies bocagères hors agglomération et l'entretien des bermes et fossés sur les routes de la commune ont été effectués.

■ Des travaux importants de voirie vont être effectués pour le compte de GRDF concernant le raccordement de l'unité de méthanisation à la station gaz d'Arçonnay. Les riverains ont été conviés à une réunion publique à ce sujet le vendredi 14 octobre 2022.

■ Le concert de SolOrkestar durant la fête d'Hesloup a été offert par la municipalité (voir photo page 28).

■ L'artiste Lola Baï s'est produite dans l'église le samedi 8 octobre dans le cadre de sa tournée des petites communes rurales. Elle a souhaité visiter la commune et notamment l'observatoire, elle a particulièrement apprécié notre bel environnement (voir article page 20).

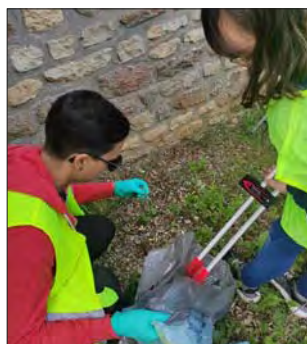


■ Les passages piétons de la commune ont été rénovés par l'entreprise Traçage Service.



# Réalisations et projet 2022

## Environnement



■ Opération nettoyage de la commune le 11 juin 2022, 25 personnes ont répondu à notre appel et les enfants ont participé activement. 20 kilos de déchets ont été ramassés et triés.



## Déchets verts



Opération gratuite **"Je broie du vert"** organisée de nouveau cette année par la CUA le **samedi 5 novembre 2022 de 13 h 30 à 17 h 30** parking du château d'eau.

**Apportez vos déchets verts et récupérez le broyat**

**V**ous pourrez déposer vos déchets verts du **24 octobre au 5 novembre 2022** sur la zone matérialisée à cet effet. Comme l'année dernière, merci de veiller à séparer les thuyas des autres résineux, de respecter un diamètre maximal des branchages de 15 cm, et de ne déposer ni ferraille ni plastique. Les déchets de tonte sont interdits.

Ainsi, vous éviterez d'être tentés de brûler vos déchets verts à l'air libre ou dans un incinérateur de jardin, **ce qui est totalement interdit**. Quelques dérogations existent cependant mais ne sont pas conseillées, consultez-les sur : <http://www.orne.gouv.fr/le-brulage-a-l-air-libre-des-dechets-vegetaux-est-a6453.html>.

Pour rappel, brûler des déchets verts, surtout s'ils sont humides, est une action qui dégage des substances toxiques pour les êtres humains et l'environnement (particules fines) et qui génère des nuisances olfactives. La personne qui brûle des déchets verts à l'air libre s'expose à une amende de 450 €.



*L'opération "je broie du vert" a connu un franc succès le 6 novembre 2021.*



# Projets 2023

## DIVERS

- La dotation de l'Etat ayant été accordée, un défibrillateur sera installé sur le mur de la mairie face à la salle polyvalente.
- La dotation de l'Etat ayant été accordée, les fenêtres de la salle des professeurs de l'école vont être remplacées.
- Suite à l'enlèvement du tourniquet cassé à l'espace jeu, il est prévu d'investir dans de nouveaux jeux pour enfants.
- Projet d'achat d'un terrain pour faire une citerne souple pour améliorer la défense incendie.
- Projet de sécurisation du bourg (aménagement, limitation de vitesse, etc).
- Renouvellement des bandes jaunes pour les stationnements gênants.
- Réfection trottoirs et voirie par quartiers.
- Evaluation énergétique des bâtiments.
- Busage des fossés à Ste James sur 110 mètres.
- Un **"Troc'plantes"** sera organisé **le 16 avril 2023**.

Le but de cette opération est d'échanger des boutures, des graines de plantes et de légumes.

Nous comptons sur votre présence pour dynamiser cet événement, l'idée est de se retrouver autour d'un intérêt commun.

Pour vous préparer à ce troc, nous vous invitons dès maintenant à :

- ⇒ Bouturer rosiers, fushia, phlox, sauge, azalées, céanothe, seringa, viole...
- ⇒ Marcotter jasmin, chèvrefeuille, glycine, clématite...
- ⇒ Diviser ciboulette, rhubarbe, heuchères, iris...
- ⇒ Multiplier les framboisiers en prélevant des jeunes drageons...

Vous pouvez penser à vos plantes d'intérieur type : kalanchoé, crassula, peperomia. Les échanges vous permettront de diversifier les espèces au sein de votre maison et de votre jardin. **Nous vous tiendrons informés des modalités pour participer à ce "Troc'plantes" ultérieurement.**

## L'avenir du restaurant

**S**uite à la vacance du local du café restaurant, un groupe de travail d'élus a été constitué en février 2022 afin de mener une réflexion sur son devenir.

Après avoir reçus plusieurs candidatures spontanées pour lesquelles il n'a pas été donné suite, nous avons candidaté à "l'initiative 1000 cafés du groupe SOS" qui a pour objet d'accompagner élus et porteurs de projet à la réouverture et au maintien de cafés multiservices dans les communes de moins de 3500 habitants.

Un questionnaire a été distribué dans toutes les boîtes aux lettres pour recueillir le souhait des habitants sur le devenir du bar restaurant, nous avons eu 111 réponses.

Ensuite, nous avons organisé une réunion publique le mercredi 15 juin, 28 personnes étaient présentes.



*Réunion publique du 15 juin 2022*

Grâce à la mobilisation des habitants, nous avons la confirmation qu'il existe un réel besoin du maintien d'un café multiservices convivial dans notre commune, proposant une restauration variée avec menus à thème et également des événements culturels.

Cependant, la dimension du local actuel semble poser problème pour une optimisation des services proposés. Nous étudions donc la faisabilité d'un agrandissement et attendons le retour de "1000 cafés" sur les conditions du partenariat.

La municipalité reste à votre écoute pour toutes propositions et suggestions sur ce projet. Nous vous remercions. ■



## Lignes électriques

### ►► Pourquoi les lignes électriques font parfois du bruit ?

source: futura-sciences.com

Ce bruit est une manifestation de ces pertes d'énergie. Il est le résultat d'un phénomène physique que l'on appelle « l'effet couronne ». Ce phénomène correspond à une décharge électrique. Il se produit lorsqu'un champ électrique devient suffisamment important pour ioniser son environnement proche, rendant ainsi l'air ambiant conducteur. A l'approche d'un orage, on peut en effet parfois observer la manifestation de l'effet couronne sous la forme d'un halo lumineux.

#### Est-il possible d'isoler les lignes pour éviter le bruit ?

(source : réponse issue d'un forum chercheur physicien)

Ajouter un isolant autour des câbles d'une ligne aérienne à haute tension n'apporte rien en terme d'isolation puisque c'est l'air et la distance qui règlent le problème de la manière la plus économique qui soit. Il faut aussi prendre en compte que ces lignes sont autorisées à beaucoup chauffer, jusqu'à 250°C ce qui est incompatible avec un isolant qui ne soit pas hors de prix.

#### Vous pouvez identifier la ligne haute tension par la taille des isolateurs :

L'isolateur électrique a pour fonction d'empêcher le courant électrique qui circule dans les câbles de passer dans les pylônes et servir de jonction entre le câble et le pylône. Il se présente sous la forme d'un "empilement d'assiettes" placé directement sur les lignes électriques aériennes (Source : RTE-France et electroneutre.com).

Le nombre de galettes indique la puissance de la ligne : 220 Volts (aucun isolateur), 20 000 V (2 à 3 galettes), 63 000 V (4 à 6 galettes), 90 000 V (9 galettes), 225 000 V (12 à 14 galettes), 400 000 Volts (19 galettes).



La ligne qui passe à Hesloup est une ligne HTB (réseau de répartition ou d'alimentation régionale) constituée d'un pylône métallique composé de 5 galettes.

Les distances à respecter à proximité d'une ligne aérienne HTB sont de 5 m entre la ligne électrique et la personne ou l'engin ou l'outil. ■

## Déchets verts - RAPPEL



### ►► Le brûlage des déchets verts est interdit, pourquoi ?

- Il peut être à l'origine de troubles de voisinage générés par les odeurs et la fumée,
- il nuit à l'environnement et à la santé (maladies respiratoires, cardiovasculaires, etc),
- il peut être la cause de la propagation d'incendies,
- c'est une combustion peu performante qui émet des imbrûlés en particulier si les végétaux sont humides.

Le brûlage à l'air libre est source d'émissions importantes de substances polluantes qui, en dégradant la qualité de l'air des territoires, a des conséquences générales sur la santé. Les effets sont renforcés pour les personnes directement exposées. D'après une étude récente de Santé publique France, la pollution de l'air d'origine anthropique est responsable en France d'une perte d'espérance de vie en moyenne estimée à 9 mois et de 48 000 décès prématurés par an. Le brûlage des déchets verts à l'air libre émet des niveaux importants de gaz (Composés Organiques Volatils, oxydes d'azote, monoxyde de carbone) et de particules qui ont un impact sanitaire avéré.

Des alternatives existent, renseignez-vous ! ■

## L'élevage familial

**A**voir des animaux d'élevage chez soi, pourquoi pas ? En effet, nous avons évoqué dans le bulletin municipal de 2021 l'élevage à titre privé d'ovins, de caprins et de bovins. Voyons maintenant ce qu'il en est pour l'élevage d'équidés (chevaux et ânes).

En effet, rien n'empêche un particulier de posséder ou d'accueillir des équidés. Cependant, il y a un certain nombre de règles à respecter. A savoir :

Tout d'abord, tout détenteur d'équidé a l'obligation de le déclarer auprès de l'institut français du cheval et de l'équitation (IFCE) qui gère le système d'information relatif aux équidés (SIRE). Le SIRE est le fichier central référençant les données relatives aux équidés présents sur le territoire français. Au delà d'un véritable outil de gestion de l'état civil des équidés proposant aide à la sélection et tenue des livres généalogiques, le SIRE s'enrichit avec pour objectif d'améliorer la traçabilité sanitaire des équidés.

L'animal doit être identifié et immatriculé. La mise en place d'une puce électronique se fait le plus souvent dans le muscle du cou. Un livret signalétique (ou document d'accompagnement de l'animal) est obligatoire et doit suivre l'animal toute sa vie (à ne pas confondre avec l'acte de propriété).

Après la naissance d'un poulain, il y a une visite obligatoire d'un agent de l'IFCE et une contre-visite plus tard. Des délais sont à respecter pour déclarer la naissance et le nom donné à l'animal. En cas de vente du poulain, le cédant doit déclarer la vente et envoyer à l'IFCE le changement de propriétaire.

Sur l'aspect sanitaire, il y a obligation de tracer tous les soins donnés. Notamment par le stockage des ordonnances (au moins 10 ans). Au-delà de 3 équidés, il y a obligation d'avoir un vétérinaire sanitaire qui doit être déclaré à la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP ; cet organisme comprend un service "santé et protection animale" et un service "inspection vétérinaire").



L'alimentation des équidés est principalement assurée par l'herbe des prairies. S'il n'y a pas de règle précise sur la surface d'herbage à mettre à disposition des équidés, il faut veiller à la bonne gestion des prairies qui assurent l'essentiel de la nourriture. Il faut envisager des prairies tournantes dans le cadre de la conduite du pâturage (des formations sont proposées et il existe un site dédié "equipature" que l'on retrouve sur le site internet de l'IFCE). Si l'herbe est l'aliment principal des équidés, il peut y avoir besoin de compléments alimentaires comme par exemple en cas de lactation et pour les chevaux de travail. Notons que les équidés se déplacent (principalement marche et trot) environ 15 km par jour : il faut donc offrir à vos animaux des surfaces suffisantes.

Pour finir, la responsabilité des détenteurs d'équidés est engagée vis-à-vis des tiers. Ils doivent donc veiller à ce que leurs animaux ne mettent pas en danger leurs voisins ou les promeneurs s'ils passent à proximité. De même ces détenteurs sont responsables des dégradations occasionnées par leurs animaux. Il est donc important de clôturer correctement et d'être assurés en responsabilité civile.

Pour plus d'infos :

<https://www.ifce.fr>, sur lequel on accède aussi à SIRE (service d'information relatif aux équidés) et à equipature (tout sur la gestion du pâturage et de la vermifugation raisonnée).

EquiPass : application qui vous permet de faire un point sur le respect de la réglementation sur votre structure, sur vos pratiques en termes de bien-être équin et de biosécurité. Destinée aux détenteurs d'équidés, elle est un premier pas vers les aides du plan de relance et les démarches qualité de la filière équine.

**ATTENTION : NOUVEAU !** Concerne tous les animaux d'élevage, y compris les ovins, caprins et bovins !

Le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation a engagé en 2020 une réflexion pour renforcer la sensibilisation et la formation au bien-être animal en élevage. Cette concertation s'est traduite dans le décret n° 2020-1625 du 20 décembre 2020 qui prévoit que chaque élevage doit nommer un référent bien-être animal au plus tard au 1<sup>er</sup> janvier 2022. L'arrêté précisant les modalités de désignation de ce référent a été publié au Journal officiel.



## L'élevage familial (suite)

Ainsi, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, tous les élevages d'animaux domestiques (animaux de rente, de compagnie, équidés) et d'animaux sauvages apprivoisés ou tenus en captivité devront désigner un référent en charge du bien-être animal. Cette nouvelle obligation est assortie d'une obligation de formation pour les référents en élevage de porcs et de volailles. Les référents de ces filières devront s'engager dans un parcours de formations labellisées et prises en charge par les organismes Vivéa et OCAPIAT. Ces établissements veilleront à la qualité des contenus et des intervenants.

Les référents désignés au sein des élevages de porcs ou de volailles auront 6 mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour entamer le parcours de formation, et disposeront de 18 mois pour l'achever. Compte-tenu de démarches engagées depuis début 2018, certaines formations suivies antérieurement pourront être reconnues au titre du parcours de formation. Dans les autres filières (bovines, ovines...) non couvertes à ce jour par l'obligation, une formation au bien-être animal pourra être suivie de manière volontaire par les référents.

La formation est un levier important pour accompagner les pratiques. C'est pourquoi le plan France Relance prévoit également d'accompagner les acteurs de l'élevage vers une meilleure sensibilisation aux enjeux relatifs au bien-être animal, en finançant des formations notamment au travers des mesures abattoirs et pacte biosécurité et bien-être animal. Par exemple, avec la mesure abattoirs du plan de relance, ce sont plus de 1 800 employés qui ont pu suivre des formations en 2021.

*"Annoncé par le Gouvernement en 2020, c'est aujourd'hui une réalité : tous les élevages auront un référent bien-être animal au 1<sup>er</sup> janvier 2022. Je salue le travail mené par l'ensemble des parties prenantes et notamment les filières qui ont répondu à l'appel que nous avons lancé pour construire cette mesure. Face aux mises en cause dont l'élevage fait régulièrement l'objet, la mise en place de ce dispositif de sensibilisation et d'amélioration continue, fruit d'un dialogue constructif entre l'État et le monde de l'élevage, participe à la relation de confiance renouvelée qui se construit entre nos éleveurs et les citoyens. Contre ceux qui voudraient jeter l'opprobre sur toute une profession au mépris des réalités des pratiques ; le monde de l'élevage nous montre une nouvelle fois qu'il est pleinement engagé dans les transitions", a déclaré Julien Denormandie qui était à l'époque, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation.*

## » Qu'est-ce que le bien-être animal ?

Le bien-être des animaux est défini comme l'état mental et physique positif lié à la satisfaction de ses besoins physiologiques et comportementaux, ainsi que ses attentes.

Cet état varie en fonction de la perception de la situation par l'animal (Avis Anses, février 2018). En effet, un animal ressent des besoins, mais également des attentes. Selon les réponses à ces attentes et ces besoins, il est capable d'éprouver des sentiments positifs comme négatifs. La notion de bien-être comprend donc l'état physique, mais également l'état mental positif de l'animal (les deux états étant interdépendants l'un de l'autre) : un animal en situation de bien-être, c'est un animal qui se porte bien physiquement et mentalement.

## » Les 5 libertés individuelles d'un animal

Le bien-être animal est souvent traduit par le principe fondamental des 5 libertés individuelles. L'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) reprend ce concept en tant que principe directeur afin de faire ressortir les besoins fondamentaux indispensables pour le bien-être d'un animal. Publiées pour la première fois en 1979 par le conseil britannique sur le bien-être des animaux d'élevage, ces 5 libertés sont depuis reconnues de façon mondiale car elles ont été reprises dans les codes de l'OIE. Elles expliquent les conditions que l'homme doit offrir à l'animal pour assurer son bien-être :

- ⇒ absence de faim, de soif et de malnutrition
- ⇒ absence de peur et de détresse
- ⇒ absence de stress physique et/ou thermique
- ⇒ absence de douleur, de lésions et de maladie
- ⇒ liberté d'expression d'un comportement normal de son espèce

À travers ces 5 libertés, on peut s'assurer que l'animal est dans un environnement conforme à ses besoins.

Pour lutter contre la maltraitance animale, la réglementation utilise le terme de "protection des animaux". Ces normes "s'inscrivent dans une démarche préventive de la souffrance animale, imposant des obligations positives au propriétaire quant à la manière de traiter ses animaux" (avis Anse février 2018 p. 11/34).

En cas de constat de mauvais traitements, tout citoyen peut s'adresser à la DDESTPP. ■

## La seconde main

### » La seconde main, phénomène tendance ou nécessité ?

Le marché de l'occasion est en pleine progression. La crise économique s'est en effet accompagnée d'un changement de comportement chez le consommateur. Ce dernier est plus soucieux, plus conscient de la nécessité de consommer différemment et surtout profiter autrement de manière écologique et économique.

En 2013, 71% des Français ont déclarés être prêts à acheter des produits d'occasion et 63% affirment l'avoir déjà fait. Les achats se font depuis des sites internet, des dépôts ventes, des brocantes ou dans des magasins spécialisés. Depuis peu quelques enseignes physiques ont pris le chemin de proposer des articles de seconde main. Les enseignes les plus dominantes sont Happy cash et Cash express. Les prix varient selon les produits et peuvent aller jusqu'à - 50% pour les occasions de première main.

Longtemps considéré comme dévalorisant et marginal, le marché français de l'occasion a montré un regain de dynamisme depuis 2015. En 2020 une nouvelle impulsion liée à la crise sanitaire le propulsant au rang de marché de grande consommation.

Le défi est dorénavant de se diversifier en proposant une offre différente pour espérer perdurer parmi les nombreux start-up et marketplaces. Pour acheter des produits de seconde main de multiples applications ont vu le jour telles que Vinted, Depop, Leboncoin, Etsy ou même Geev. En quelques chiffres Vinted c'est 37 millions d'utilisateurs de la plateforme, Depop 20 millions, Leboncoin une dizaine de millions d'annonces et Etsy des millions d'annonces également.



Si vous adhérez davantage aux actions physiques nous vous rappelons qu'un point d'apport est disponible dans notre commune près de l'espace propreté du château d'eau où l'association **Agir La Redingote** met à votre disposition un container pour vos vêtements, chaussures

et linge de maison qui auront une seconde vie dans leur boutique située route du Mans à Alençon.

Le vide-dressing, organisé par l'ASLH sur la commune, s'inscrit également dans cette démarche. ■

## Comment créer du pot pourri

Le pot pourri parfume naturellement tout en apportant une jolie touche décorative. Facile à fabriquer soi-même et économique, le pot pourri se décline en de nombreuses versions afin de varier couleurs et parfums selon les goûts de chacun. Vous aurez besoin de fleurs, de fruits, d'écorces d'agrumes, d'herbes aromatiques, d'épices, de feuilles, d'éléments décoratifs et d'huiles essentielles.

Tout d'abord, procédez à la cueillette des végétaux à sécher, de préférence le matin d'une journée ensoleillée et sèche. Privilégiez les fleurs et les plantes les plus belles et jeunes. Ensuite le séchage peut se faire soit :

- à l'air libre de façon naturelle (durée 15 jours environ). Coupez les éléments les plus gros comme les fruits en tranches ou en petits morceaux. Disposez les ingrédients dans une cagette recouverte d'une feuille de papier absorbant ou d'un torchon et bien étaler les ingrédients. Placez la cagette dans un lieu sec, ventilé et sombre. Retournez quotidiennement les ingrédients afin que le séchage soit homogène et éviter tout risque de pourriture. Le séchage sera complet lorsque les éléments deviendront cassants.
- au four (1 à plusieurs heures selon l'épaisseur des éléments choisis). Disposez les éléments sur une plaque recouverte de papier cuisson. Enfournez entre 80° et 100° en prenant soin de laisser la porte entrouverte au début de la cuisson pour permettre à l'humidité de s'échapper. Retournez régulièrement et vérifiez que les éléments ne noircissent pas.

Une fois le séchage terminé vous pouvez ajouter des huiles essentielles pour accentuer le parfum. Placez les éléments retenant les odeurs dans un contenant (tranches d'agrumes, écorces) et versez quelques gouttes de l'huile de votre choix. Mélangez et laissez reposer quelques minutes, ensuite ajustez le reste des fleurs ou plantes séchées pour compléter le pot.



Il est conseillé de privilégier la poudre d'iris pour obtenir un parfum de plus longue durée. Pour éviter l'humidité que l'on pourrait retrouver dans un contenant hermétique, disposez votre composition

dans un récipient ouvert (coupelle, assiette, vase, pot en terre) et à l'abri de la poussière pour le faire durer plus longtemps.

Un pot pourri tient en général 2 à 3 mois. Selon les saisons vous pouvez donner un décor différent à votre préparation (pots pourris de fleurs en été, pots pourris de Noël, pots pourris d'automne...) ■



## Engrais naturels

Certains déchets et résidus alimentaires que nous jetons habituellement sont une source très riche de potassium ainsi que de calcium. Ils peuvent être utilisés pour la préparation d'engrais organiques pour nos plantes.

Il existe de nombreuses façons de préparer des engrais organiques pour les plantes et, bien qu'il soit possible de les acheter prêts à l'emploi, les fabriquer à la maison nous permet d'économiser beaucoup d'argent et de rendre service à l'environnement en produisant moins de déchets.

Si vous voulez essayer de préparer des engrais organiques pour améliorer la croissance de vos plantes et stimuler la floraison, voici quelques idées à utiliser :

- ⇒ **Le purin d'orties** : il a de multiples vertus. En tête de liste, c'est un engrais naturel riche en azote qui va stimuler la croissance des plantes mais aussi les rendre plus résistantes aux maladies. Ainsi, le purin d'orties est souvent recommandé pour prévenir des maladies et nuisibles comme le mildiou et les pucerons.
- ⇒ **La peau de banane** : elle est très riche en potassium, un minéral essentiel qui est l'un des nutriments les plus importants pour les plantes avec l'azote. Il joue un rôle fondamental dans la photosynthèse et dans la formation de tissus résistants.
- ⇒ **Le vinaigre de cidre** : l'acide acétique contenu dans le vinaigre de cidre aide à fertiliser les plantes qui ont besoin d'un sol acide. L'absorption de ses nutriments aide la plante à mieux pousser et empêche les feuilles de se dessécher.
- ⇒ **Les coquilles d'œufs** : elles sont parmi les ingrédients les plus utilisés pour la préparation d'engrais naturels. Riches en calcium, elles préviennent le pourrissement des plantes et sont particulièrement utiles sur les tomates, les poivrons et les aubergines.
- ⇒ **Le purin "toutes plantes"** : il est élaboré à partir de tout végétal vert (c'est-à-dire en feuilles), comme les mauvaises herbes, les déchets de taille, etc. Il faut employer un matériau sain, sans traces de maladies et ne comportant pas de graines.
- ⇒ **Le jus de plumes** : cet engrais bio se prépare à partir de plumes. Si vous êtes vegan, récupérez des plumes lors d'une ballade en forêt, elles vont tout aussi bien.



*Lait de cendres*

- ⇒ **La cendre** : Cet engrais est très efficace pour favoriser la maturation des fleurs et des fruits. La cendre contient de grandes quantités de potassium et de phosphore, qui sont tous deux des nutriments essentiels à la croissance des plantes. Vous pouvez aussi vous servir de la cendre pour préparer du "lait de cendres". Le lait de cendres se prépare de préférence avec des cendres sèches, qui n'ont pas été lessivées par la pluie.
- ⇒ **Le marc de café** : il fait partie des engrais naturels qui renforcent la contenance du sol en azote par sa forte acidité. Les fleurs comme les hortensias, les roses et les magnolias ont eu des résultats extraordinaires grâce au marc de café.
- ⇒ **Le thé de compost** : un engrais naturel pour le gazon. Ce fertilisant naturel est une véritable mixture qui dynamise la vie du sol. Il vous faut du compost mûr pour le préparer, mais du terreau de feuilles bien décomposé peut suffire.

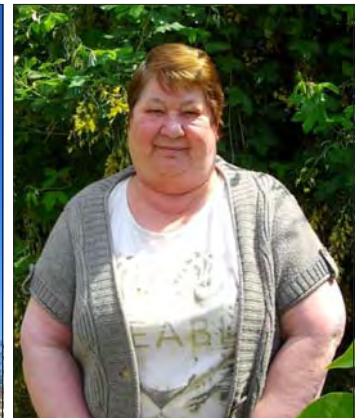
Vous trouverez sur les très nombreux sites spécialisés existants, des recettes simples ainsi que les modes d'utilisation très faciles à mettre en œuvre. ■



*Jus de plumes*



# Au fil des mois



*Chantal Poirier est décédée le 06/12/21, elle a été employée dans l'école comme adjointe technique territoriale de juillet 2008 à août 2018. Appréciée de tous et notamment des enfants, nous avons une pensée pour elle.*



*10/04/2022 - Elections présidentielles - 1<sup>er</sup> tour*

*11 novembre 2021*

*Commémoration de l'Armistice du 11/11/1918*

*Hommage de la commune aux soldats morts pour la France et dépôt d'une gerbe au Monument aux Morts par le Maire.*



*10/04/2022 - Elections présidentielles - 1<sup>er</sup> tour*



*24/04/2022 - Elections présidentielles - 2<sup>ème</sup> tour*



# Au fil des mois



8 mai 2022 - Commémoration de la victoire des forces alliées sur l'Allemagne nazie et fin de la Seconde Guerre mondiale en Europe, le 8 mai 1945



23 juin 2022 - Dans le cadre du partenariat avec la société MAIF, un gradé de la brigade de gendarmerie d'Alençon s'est rendu à notre école dans la classe de CE2 de Mme FROGER, pour faire passer le permis piéton. Les objectifs de cette opération sont de responsabiliser les enfants de CE2 en leur faisant prendre conscience qu'ils sont plus exposés que les adultes et qu'ils doivent développer des réflexes de précaution spécifiques. Tous les enfants ont obtenu leur permis, nous les félicitons !



04/09/2022 - Le petit garçon est en tête !



04/09/2022 - Le chien va gagner la course !



04/09/2022 - Course Jeunes  
Finir la course est déjà un bel exploit, bravo !



04/09/2022 - Les enfants participent également !



# Au fil des mois

## Repas des Aînés 21/11/2021

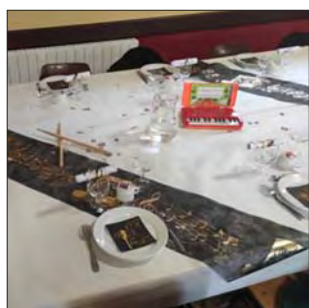


Le maire Cédric Aimé, pour son premier repas des aînés accueillait et contrôlait, avec son équipe, les passes sanitaires des 44 invités de plus de 67 ans : "C'est un vrai bonheur de retrouver ces aînés qui sont la mémoire de la commune."



Nous avons voulu un thème musical avec un accueil à l'accordéon par Frédéric Tourneur, conseiller municipal et les prestations d'un professeur de musique Patrick Vinot qui a assuré l'animation l'après-midi. Il s'agissait de reconnaître des chansons et des chocolats ont été offerts à la table gagnante. Comme les années précédentes, le repas était préparé par le traiteur Tacheau de Saint Pierre des Nids.

Les doyens **Thérèse Arthaud** et **Yves Lecourt** (sur la photo au centre) ont pu évoquer les souvenirs communs d'élèves de l'école dans l'actuelle mairie avant d'être mis à l'honneur avec la remise d'un bouquet et d'un panier gourmand.



Nous vous attendons nombreux pour le prochain repas des aînés qui aura lieu le

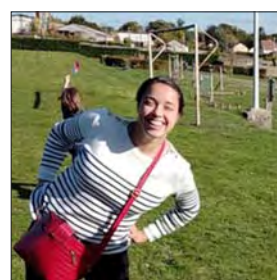
**dimanche 27 novembre.** ■

## Concert Lola Bai 08/10/2022

La municipalité avait dans ses projets l'organisation d'expositions ou de concerts dans l'église afin de l'ouvrir davantage aux heslouins.

Nous avons eu l'opportunité d'accueillir Lola Bai dans le cadre de sa tournée des petites communes rurales. Auteure musicienne compositrice, sa volonté est de proposer un concert dans les communes de moins de 1000 habitants et de visiter les villages. Lola est donc arrivée le samedi 8 octobre à 15 h à l'église. Après avoir déchargé et installé son matériel, plusieurs élus l'ont accompagnée dans la visite de la commune. Elle a particulièrement apprécié la visite de l'observatoire par Rémi, l'animateur de l'association Observatoire Astronomique d'Hesloup.

Après avoir visité l'observatoire, l'espace jeux et la mairie, nous avons profité du soleil pour faire une ballade dans le chemin de la Corbinière, La visite s'est terminée par une halte à la mare et au lavoir.



A 20 h, une quarantaine de personnes sont venues assister au concert dans l'église. Elle a interprété plusieurs titres de ses albums, des reprises, avec sa guitare et son synthé. A la fin de la prestation, les heslouins présents étaient enchantés et ont encouragés les élus à poursuivre ce genre de manifestation. ■



## Etat civil : SEPTEMBRE 2021 - SEPTEMBRE 2022



### Naissances



RUDEAU Manukea - 21/09/2021  
PERROCHEAU Alba - 02/10/2021  
DENISE Marie - 10/10/2021  
DENISE Arthur - 10/10/2021  
LECLÈRE Lara - 27/01/2022  
FROGER Lyam - 04/02/2022  
MAINE Annaëlle - 12/02/2022  
BESNARD Alia - 07/05/2022  
FLEURY Lubin - 22/05/2022  
RENIER Naël - 03/07/2022  
HERONNEAU Leyana - 08/09/2022  
HERONNEAU Layana - 08/09/2022



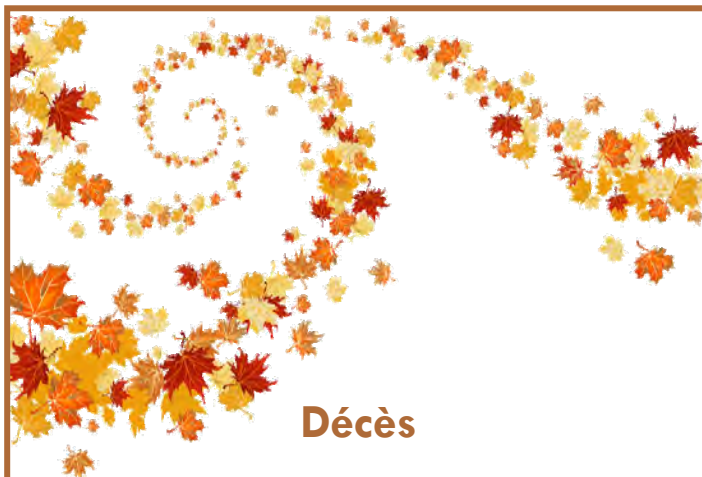
### Mariages

BERETTA Margaux et AILLARD Paul  
25/05/2022  
HODECENT Sylvie et MIGNON Jean-Christophe  
18/06/2022  
BAILLY Karine et LEMARCHAND Eric  
24/09/2022



### PACS

BESNARD Céline et DESSARTHE Cédric  
24/09/2021  
LOGEL Patricia et MAUGARD Michel  
22/06/2022  
JOURET Axelle et LECLERE Geoffrey  
02/08/2022



### Décès

LE MOAL Monique - 11/12/2021  
COALIER Yannick - 09/03/2022  
JOUATEL Yves - 06/05/2022  
JANKOWSKI René - 07/09/2022  
GAUDRÉ Léa - 10/09/2022

## LE PERSONNEL COMMUNAL

### A la mairie



Sylvie LACOULONCHE  
*Adjoint Administratif  
Principal*



Johanna BOUCREL  
*Adjoint Administratif  
Principal 2<sup>ème</sup> classe*



Claudine DESPRES  
*Adjoint Technique  
Territorial*

### A l'école



Elise COINAUD  
*ATSEM*



Sylvie MARTIN  
*ATSEM*



Jennifer LE DÉAUT  
*ATSEM*



Delphine RENOUF  
*ATSEM*

### Au service Bâtiments-Voirie Espaces verts

Emmanuel METIVIER  
*Adjoint Technique  
Territorial*



Alexandra PHILIPPE  
*Responsable d'Office*



# La vie de la commune

## Nouvelles activités pour les habitants d'Hesloup et alentours

### » Aux 7 clefs des arts

**E**nseignante, auteure-compositrice interprète, Marjorie propose de partager ses passions pour les domaines créatifs au sein de la structure "Aux 7 clefs des arts" : cours de chant individuels ados/adultes, accompagnement à l'écriture personnalisé ados/adultes ; ateliers d'écriture et chorale enfants de 5 à 12 ans. D'autres projets sont à venir tels que, notamment, des stages artistiques sur la commune. N'hésitez pas à rejoindre la liste de diffusion en communiquant votre adresse mail.



■ Contact : [aux7clefsdesarts@gmail.com](mailto:aux7clefsdesarts@gmail.com)

### » Thierry RAUX, rémouleur

**A**uto entrepreneur, Mr RAUX vient de créer une activité itinérante d'affûtage. Après 32 années dans les domaines de l'électricité industrielle et tertiaire, il a perdu son emploi et réalisé une reconversion dans une activité qui l'a toujours attirée.

Un stage de 2 mois à la Chambre des métiers d'Alençon lui a permis de se préparer à la création et la gestion d'entreprise. Après une formation diplômante à l'unique école de France et d'Europe d'Affûtage et de Rémoulage (située dans le Gers), il a réussi l'examen et obtenu le diplôme enregistré au Répertoire National des Certifications Professionnelles. Il a pu ensuite créer sa société et installer son atelier mobile d'affûtage dans un grand fourgon utilitaire qu'il a entièrement aménagé lui-même avec des machines venant d'Europe et des Etats Unis. Il a aussi effectué à la Chambre des métiers une formation pour la création et l'exploitation de son site internet ([www.remouleur61.com](http://www.remouleur61.com)).

Thierry RAUX s'inscrit dans la lutte contre le gaspillage. Comme il le dit lui-même :

"La renaissance d'un vieux métier : le Rémouleur. Notre société prend enfin conscience qu'il est temps d'arrêter d'épuiser nos ressources et que si nous ne faisons rien aujourd'hui ce sont nos enfants qui paieront la note demain. Il est temps d'arrêter de produire pour jeter. L'ère est au réemploi et à la réutilisation qui s'inscrivent pleinement dans les fondamentaux du développement durable dans lesquels votre Artisan Rémouleur œuvre.

### » Pizza Gatouzo



**D**epuis 2006, la Pizza Gatouzo propose une carte très variée de pizzas de 29, 33 et 40 cm. Depuis février 2022, le camion est présent sur la place de la mairie tous les lundis soirs de 18 h à 21 h.

■ Contact : Tél. 07 68 16 77 94  
Mail : <https://gatouzo.wixsite.com/gatouzo>

Tout le monde a dans ses tiroirs, placards, garage, abris de jardin... des ustensiles ou outils qui ne cherchent qu'à revivre. Alors redonnez-leur vie à faible coût ! Et pour répondre aux nombreuses personnes qui me demandent ce que j'affûte, je leur réponds : *Votre Rémouleur affûte TOUT ce qui coupe, tranche, perce, poinçonne !*"

Artisan ambulant, Mr RAUX prévoit de se positionner auprès des mairies, sur les marchés, à la sortie des commerces de la grande distribution ... et de mettre en place des lieux de collecte.



■ Contacts : Thierry Raux 06 71 76 54 00  
Mail : [thierry.leremouleur@orange.fr](mailto:thierry.leremouleur@orange.fr)  
Et encore plus d'informations sur le site internet [www.remouleur61.com](http://www.remouleur61.com)

# La vie de la commune

## Professionnels de l'hébergement de loisirs sur la commune

**R**appel : L'équipe municipale a décidé en 2021 d'ouvrir une nouvelle rubrique dans le bulletin municipal, afin de faire découvrir les heslouins qui exercent une activité sur la commune, activité dont peuvent bénéficier les habitants mais aussi leurs familles, leurs amis, leurs relations...

►► Plusieurs heslouins proposent sur la commune des hébergements de loisirs. A savoir :



### ►► Le Charmant gîte

Adresse : La Langotière à Hesloup

Ce "charmant gîte" a été ouvert il y a 2 ans, par Sylvie et Pascal BOULANGER, dans une dépendance de leur maison.

Cet hébergement, proposé à la location pour 2 ou 3 personnes, pour des séjours de 5 à 15 nuitées, a permis aux propriétaires de faire de formidables rencontres avec des hôtes des quatre coins de la France mais aussi d'autres pays. C'est toujours un plaisir pour eux, d'échanger, de partager, mais aussi de proposer des balades touristiques en lien avec les centres d'intérêt de chacun.

■ Contacts :  
Sylvie et Pascal BOULANGER  
boulangerpascal974@gmail.com  
Tél : 06.81.64.08.86



### ►► Les cabanes des loups

Adresse : 11 Chemin de l'Ancienne École à Hesloup

2 chambres d'hôtes (1 de 2 personnes, 1 de 4 personnes) gérées par Pauline Janvier et Damien Davoust. Parking privé. Logements indépendants. Les propriétaires ayant une autre activité à temps plein, accès autonome si nécessaire (boîte à clés à code). Petit déjeuner proposé mais chaque chambre est entièrement équipée pour cuisiner en toute indépendance. Draps et serviettes de toilette fournis.

Le petit plus : présence de brebis du Cameroun sur plus de 1000 mètres carrés de prairie attenants au terrain des cabanes.

■ Contacts :  
Après des propriétaires au 06 73 22 25 77  
ou au 06 99 31 94 54 ou sur facebook, Gîtes de France, Google (voir les cabanes des loups), airbnb, le bon coin, cybevasion, chambres-hotes.fr



# La vie de la commune

## Professionnels de l'hébergement de loisirs sur la commune



### »» La petite maison

Adresse : 3, chemin de l'église à Hesloup

Propriétaires : Mr et Mme JANVRIN

Petite maison en pierres avec poutres apparentes. Location meublée idéale pour 2 personnes (avec un clic-clac pour 2 couchages en plus).

Le logement est équipé d'un espace de vie au rez-de-chaussée avec cuisine aménagée. A l'étage chambre, salle de douche et WC.

Les petits plus : jardin privatif, location possible à la nuit, linge de lit et de toilette fournis.

■ Contacts :  
Le bon coin et Google  
(rechercher la petite maison à Hesloup).  
Mail : lapetitemaison61@gmail.com



### »» Le moulin de Beaudet

Adresse : Route de Mieucxé à Hesloup

Mr PINCHON est le propriétaire du gîte du Moulin de Beaudet.

Il s'agit en fait de deux gîtes situés juste à côté d'un moulin : un de 14 couchages, un de 5 couchages.

Les petits plus : Les gîtes sont situés au bord d'un bief de la rivière Sarthe. Piscine chauffée couverte mise à disposition des occupants.

■ Contacts  
Mr PINCHON au 06 65 12 04 90 ou  
jeanpinchon@wanadoo.fr  
mais aussi sur le bon coin et Airbnb.

»» Appel aux habitants d'Hesloup : Si vous exercez une activité sur la commune, activité dont peuvent bénéficier les heslouins mais aussi leurs familles, leurs amis, leurs relations et que vous souhaitez qu'un article en parle dans le bulletin municipal de 2023, n'hésitez pas à contacter l'équipe municipale. ■



# La vie de la commune

## Notre école

L'année scolaire 2021/2022 s'est de nouveau déroulée sous la contrainte de la crise sanitaire avec une vague qui nous a particulièrement touchés de janvier à février 2022. Je remercie les parents d'élèves pour leur compréhension face aux exigences parfois incohérentes imposées par le ministère de l'éducation Nationale. Chaque membre de l'équipe éducative (enseignants et personnels) a su s'adapter pour pallier à nos difficultés. De nombreuses activités sportives n'ont pas pu se dérouler (annulation du cross, de la piscine, des foulées scolaires, des rencontres de hand, des rencontres athlétiques).

Heureusement, nous avons pu engager nos voyages scolaires : les maternelles se sont rendus le mardi 31 mai au parc animalier du BOUILLON, les CP/CE à l'écomusée du Perche le vendredi 17 juin pendant que leurs camarades du CE2/CM1/CM2 venaient de quitter l'école à 6h45 du matin pour un voyage très apprécié de 2 jours au PUY DU FOU. Malgré la canicule de près de 40° de vendredi 17 et samedi 18 juin, nous garderons des souvenirs inoubliables.

Puis, après 3 ans de disette, nous avons réussi à organiser avec l'aide très précieuse de l'APE, notre fête de l'école ce samedi 25 juin. Nous étions heureux de repartager ces moments de convivialité entre les enseignants, les élèves et les parents.

**Un grand MERCI à tous les bénévoles.** Vos engagements ont notamment permis de financer les 3 voyages scolaires de cette année.

Également, 3 classes (2 maternelles et CP) ont été équipées de tableaux numériques interactifs. Je salue à juste titre l'effort financier de la municipalité qui nous accompagne toujours dans nos demandes respectives.



Fête de l'école, le 25 juin 2022



Départ pour le Puy du Fou, le 17 juin 2022



Voyage au Puy du Fou, des souvenirs inoubliables !



J'espère que vous avez tous passé de bonnes vacances estivales. Depuis, la rentrée scolaire a eu lieu le jeudi 1<sup>er</sup> septembre 2022. Cette rentrée a eu une saveur particulière en ce qui me concerne.

Votre Directeur, Yves GERARD



# La vie associative

## Amicale de l'école - APE



Fête de l'école, le 25/06/2022

C'est avec un immense plaisir et une grande joie que nous avons pu reprendre nos activités avec une belle chasse aux œufs au printemps pour les enfants ainsi qu'une belle kermesse au mois de juin, un super spectacle avec beaucoup de sourires tant chez les enfants que chez les parents pour terminer l'année en beauté.

Nous remercions les bénévoles, parents et enseignants, pour leur participation lors de nos manifestations, ce qui a permis la bonne organisation et le bon déroulement de celles-ci.

Nous adressons également nos remerciements à la municipalité d'Hesloup pour la subvention accordée car sans elle la reprise de notre association post COVID n'aurait pas été possible et à l'ASLH pour le prêt de matériels.

Notre association a participé financièrement aux différentes sorties scolaires sur toute cette année.

En plus d'avoir rencontré un franc succès auprès de tous et d'avoir partagé un très bon moment, la kermesse a permis aux nouveaux parents de faire connaissance et de créer des nouveaux liens.

Nous espérons retrouver cette dynamique associative sur l'année scolaire 2022/2023. La participation de tous est indispensable. Nous comptons sur vous ! ■

## AMAP DES CHENES



Stand de l'AMAP à la fête d'Hesloup le 4 septembre 2022

L'AMAP d'Héloup a pour objectif de promouvoir une agriculture durable et locale, en faisant le lien entre consommateurs et producteurs.

Ces derniers peuvent anticiper et garantir leur production grâce aux commandes effectuées plusieurs semaines à l'avance par les adhérents. Ainsi, les consommateurs peuvent se procurer des produits bio et locaux à prix juste.

En 2021, nous avons constaté une légère baisse du nombre d'adhérents. Pour 2022, nous espérons que d'autres amapiens nous rejoindront. A l'offre actuelle de produits tels que légumes, pain, œufs, poulets, produits laitiers de vache et de chèvre, jus de pommes, cidre, confitures, chutneys ..., viennent s'ajouter, cette année, du miel ainsi que les produits d'Artisans du Monde.

N'hésitez pas à venir nous découvrir et nous rencontrer ainsi que nos producteurs, à notre permanence qui a lieu chaque jeudi de 17 h 30 à 19 h à la salle polyvalente. Nous serons heureux de vous accueillir. ■



Les oies de Pascal Saliba



# La vie associative

## Photos souvenirs de la fête communale du 4 septembre 2022 organisée par l'ASLH avec le soutien de la municipalité



Route du Châble, F. Tourneur joue de l'accordéon pour les coureurs



Gros succès pour le vide-grenier, le beau temps était au rendez-vous



Les gagnants de la course les "6 km d'Hesloup" avec les élus locaux



Les gagnantes de la course les "6 km d'Hesloup" avec les élus locaux



Les gagnants de la course les "10 km d'Hesloup" avec les élus locaux



Les gagnantes de la course les "10 km d'Hesloup" avec les élus locaux



Grosse affluence à la buvette et aux stands de restauration



"SolOrkestar", musique des Balkans, concert offert par la municipalité



## Association Sports et Loisirs d'Hesloup (ASLH)

### » Bilan 2022 et Perspectives 2023

L'ASLH regroupe depuis plusieurs dizaines d'années sur Hesloup des bénévoles dont le but est de s'associer afin de développer, créer, fédérer, encourager, animer de nouvelles activités sportives, de loisirs et culturelles, dans la commune.

Notre association, soutenue (de multiples façons) et subventionnée par la municipalité, permet de se connaître, de créer des liens conviviaux entre heslouins quelles que soient leurs origines et leur culture, dans le respect des idées philosophiques, religieuses, politiques de chacun d'entre nous.

Le dimanche 4 septembre 2022, notre association a organisé la 45<sup>ème</sup> édition de la fête et de la course pédestre des 10 km d'Hesloup ainsi que la deuxième édition des 6 km. 105 coureurs au départ sous un soleil généreux.

Des dizaines d'exposants au bric-à-brac, des animations : structures gonflables, démonstration de gymnastique pour les petits, de la musique d'Europe de l'Est "SolOrkestar" par un musicien très doué originaire d'Hesloup, une buvette, de la restauration, des crêpes, des associations de la commune (AMAP) et le sourire de tous pour le plaisir de se retrouver après 2 ans d'arrêt à cause de la pandémie de COVID.

Merci bien évidemment à la générosité financière de tous nos sponsors.

### » Petit rappel pour tous

- ⇒ La section GYMNASTIQUE DOUCE ET VOLONTAIRE tous les lundis à 19 h à la salle de motricité de l'école,
- ⇒ La section PETANQUE avec des rencontres amicales tous les mardis et jeudis à partir de 17h30 sur le terrain aménagé près de la salle polyvalente,
- ⇒ La section ETDO KOKORO qui est un art martial et une discipline d'auto-défense tous les jeudis et vendredis soirs à la salle de motricité de l'école,
- ⇒ La section KUDURO'FIT® est de retour à la salle de motricité de l'école tous les mercredis soirs avec Mirna : Zumba Kids à 18 h, renforcement musculaire à 19 h et Kuduro'fit®/zumba à 20 h,

- ⇒ La section LOISIRS avec une permanence à partir de 19 h 30 le troisième jeudi du mois (sauf en juillet et en août) à la salle des Aînés. La section organise le bric-à-brac tous les ans à la fête communale, le vide dressing féminin ainsi que les différentes soirées avec animation musicale, couscous, tartiflette... La dernière ayant eu lieu fin 2019 à la salle polyvalente,
- ⇒ La section FOOT en collaboration avec le football club de Saint Germain du Corbéis. Les entraînements ont lieu tous les mercredis après-midi, pendant les périodes scolaires sur le terrain de foot derrière la mairie pour les 5-7 ans de 14 h 00 à 15 h 00 et les 8-9 ans de 15 h 30 à 16 h 30. Entraîneurs : Patrick LEMOINE et Alain RIGAUD. Le succès est là des dizaines de joueurs très motivés.
- ⇒ La section COURSE A PIED qui se retrouve tous les dimanches matins pour des entraînements avec un rendez-vous à partir de 9h00 devant la mairie.



45<sup>ème</sup> fête d'Hesloup - 04/09/2022, une partie des bénévoles  
(Photo Claude Guilmeau)

**H**abitants d'Hesloup, n'hésitez pas, si vous avez des idées d'animation et surtout si vous êtes décidés à les mettre en œuvre, rejoignez l'ASLH et ses sections.

Si vous souhaitez participer à une ou plusieurs des animations proposées, n'hésitez plus, rejoignez-nous, vous serez chaleureusement accueillis !

■ Pour tout contact :  
Philippe BIVILLE, Président de l'ASLH  
Tél. 06 07 28 65 05

## ASLH \* Section FOOT

### ►► Un mercredi au foot à Hesloup



*Entraînement de foot tous les mercredis après-midi des moins de 7 ans et moins de 9 ans sur le terrain d'Hesloup*



**P**our cette seconde année de reprise du foot sur notre commune, nous accueillons les entraînements pour les catégories U7 et U9, le mercredi et les compétitions U13 le samedi.

Grâce à l'équipe dirigeante emmenée une nouvelle fois par Alain RIGAUD et PATRICK LEMOINE, nous constatons une recrudescence du nombre d'enfants. En effet, l'ambiance familiale et ludique a participé à cette évolution de l'école de football ST GERMAIN DU CORBEIS/HESLOUP. Nous avons 16 joueurs en U7 et 29 joueurs en U9 dont 3 féminines.

Les compétitions pour les enfants sous forme de plateau ont également pu se dérouler à HESLOUP. Le club de St Germain/Hesloup qui compte près de 150 licenciés de U7 à U18 se satisfait de cette année.

Nous comptons dans toutes les catégories une dizaine d'enfants d'HESLOUP. Pour cette saison, nous avons conservé la même disposition.

Le club est à la recherche de joueurs et **dirigeants accompagnateurs pour des missions différentes indispensables au bon fonctionnement de notre club.**

►► Entraînements le mercredi après-midi,  
U7 de 14 h à 15 h et U9 de 15 h 30 à 16 h 30 ◀◀

En espérant voir encore plus d'Heslouins sur la pelouse, à bientôt !

■ Contacts : Alain RIGAUD ☎ 06.14.57.42.97  
et Patrick LEMOINE ☎ 06.81.01.45.77

## ASLH \* Vide-dressing

Le vide-dressing, c'est reparti !!!

Nous avons le plaisir de vous annoncer que le prochain vide-dressing aura lieu

**le dimanche 20 novembre dans la salle polyvalente.**

Pour toutes informations, vous pourrez nous contacter par mail [karine.guyon61@gmail.com](mailto:karine.guyon61@gmail.com) à partir du 1<sup>er</sup> octobre. ■





# La vie associative

## ASLH \* Section ETKO KOKORO

Venez découvrir cette pratique de gestion et prévention de l'agressivité lors des entraînements dans la salle de motricité d'Hesloup. Chacun peut participer à une séance découverte quelque soit son niveau sportif.

Enseignants : Mathias VILLARD, Johnny PINEAU, Christèle et Florent BLUTEAU

►► Jours de pratique : jeudi et vendredi de 19 h à 21 h

Tarif de la licence : 110 euros  
L'association est affiliée à UFOLEP.

### Composition du bureau

Présidente : Christèle BLUTEAU  
Secrétaire : Virginie GIMER  
Secrétaire-adjoint : Michel BLAIS  
Trésorier : Florent BLUTEAU

■ Contact  
Christèle BLUTEAU au 06.17.34.55.43  
etdo.kokoro@gmail.com



## ASLH \* Gymnastique Volontaire



Nous nous retrouvons tous les lundis ( temps scolaire ) de 19 à 20 heures dans la salle de motricité de l'école avec Isabelle, notre animatrice enthousiaste et dynamique.

Nos activités sont variées, mais c'est avant tout une "gym santé".

Prévoir environ, 26 euros pour la licence de la fédération GV, 8 euros pour l'adhésion à l'ASLH et la participation aux frais communs (salaire et charges pour l'animateur et autres...) au prorata du nombre de participants.

Depuis le 12 septembre, vous pouvez nous rejoindre. Il est possible de participer à deux séances d'initiation gratuites.

►► Contacts : Marie-Claire GAUNET Tél : 02 33 26 27 23 - Annick EMILE Tél : 02 33 26 28 25

# La vie associative

## ASLH \* Section PETANQUE

**N**otre section Pétanque va souvent auprès du but le mardi et le jeudi. A la période hivernale, nous sommes sur le terrain vers 16 h.

Le reste du temps, nous nous réunissons vers 17 h. Lorsque le mauvais temps ne nous permet pas de se rencontrer à Hesloup, les rencontres se déroulent au boulodrome d'Alençon vers 16 h.

Concernant nos tournois, le premier a eu lieu le 1<sup>er</sup> juillet 2022 pour les adhérents et le 2<sup>ème</sup> le 17 septembre 2022 pour les habitants d'Hesloup et les adhérents.



■ Président	Francis ESNAULT	06.89.18.41.53
■ Trésorier	Patrick LEMOINE	06.81.01.45.77
■ Secrétaire	Philippe PRIMA	06.87.71.97.96



Tournoi du 17 septembre 2022

Sous un beau soleil, 40 joueurs ont participé au tournoi.

## ASLH \* Section Kuduro'fit®



**L**e Kuduro'fit® fait son retour ! Depuis le **mercredi 5 octobre 2022**, nous nous retrouvons à la salle de motricité de l'école pour diverses activités dispensées par Mirna PAYACAN (professeure diplômée).

Les horaires :

18h-18h45 : Zumba kids pour les enfants de 6 à 11 ans  
19h-19h45 : Renforcement musculaire  
20h- 21h00 : Zumba / Kuduro'fit®

Quel plaisir de se retrouver et partager cette bonne humeur !



Il est toujours temps de nous rejoindre pour chacune des activités, alors n'hésitez pas !

■ Contact : Vanessa BUTTAZZO 06.25.16.04.39  
ou [vanessa.buttazzo@hotmail.fr](mailto:vanessa.buttazzo@hotmail.fr)



# La vie associative

## Club Astronomique d'Hesloup

**E**n route pour un retour à la "normale". Si la saison 2021 s'était déroulée, pour d'évidentes raisons, dans des conditions particulières, l'année 2022 n'a finalement pas été si catastrophique. Certes, le club a de nouveau perdu certains de ses membres. Ces derniers, pourtant assidus depuis plusieurs années se sont volatilisés sans prévenir et nous n'avons jamais pu, malgré tous nos efforts, les recontacter.

L'année 2022 serait-elle un remake de "Rencontre du troisième type" ? Allez savoir... Ceci étant, l'équipe d'animation, que je remercie encore pour sa persévérance, a ainsi pu profiter, en compagnie de nos deux derniers membres actifs d'agréables soirées d'observation. En effet, à contrario de la saison passée, la quasi-totalité de nos séances s'est déroulée en extérieur, pour la plus grande joie de toutes et tous. Nous avons ainsi pu sortir nombre de nos instruments et tout particulièrement notre dernière acquisition, une lunette 120\_600 de marque Sky-Watcher, en partie financée par une subvention communale. J'en profite à nouveau pour remercier le Maire de la commune ainsi que les membres du conseil municipal ayant approuvé ce projet.

En sus de ces soirées, s'est également ajoutée une séance organisée sur le thème de la Lune pour le Comité d'Action Catholique de la Ferté Macé, avec la présence de 25 personnes. Mais tout n'a pas été simple et pour la première fois depuis son existence, l'observatoire a dû faire face à un problème mécanique inédit, le cimier (partie coulissante du dôme) étant resté bloqué en position ouverte. Grâce à la gentillesse du Président de la Société Astronomique de Rennes, qui utilise la même coupole, ce dernier a pu être réparé et optimisé afin d'éviter toute panne ultérieure du même type.

Tant que nous y étions, la porte de l'observatoire a également été repeinte, et les graffitis apposés à l'arrière du bâtiment, partiellement effacés.

A cette occasion, je tiens à nouveau à remercier la mairie qui a pris en charge le coût des travaux pour la réparation du cimier qui in fine se sont révélés modiques, le club de



Rez-de-chaussée de l'observatoire

Rennes prenant à sa charge les frais de main d'œuvre, ainsi que pour les opérations annexes de maintenance du site.

Nous voici donc en bonne voie pour la reprise de nos activités. La soirée "portes ouvertes" du 27 août au soir a connu un franc succès avec environ 80 visiteurs, et pour les adhérents, par notre première soirée le 24 septembre. Souhaitons que les conditions sanitaires ne viennent pas à nouveau briser cette belle perspective.

A tous ceux qui souhaiteraient nous rejoindre pour cette nouvelle saison, n'hésitez pas, nous vous accueillerons avec plaisir.

Bien cordialement.

L'équipe d'animation

<http://observatoire-astro-hesloup.fr>

[jean-marc.rissien@observatoire-astro-hesloup.fr](mailto:jean-marc.rissien@observatoire-astro-hesloup.fr) ■





Soirée "Portes ouvertes" - le 27 août 2022



# La vie associative

## Contacts des associations d'Hesloup

Nom de l'association	Activité	Contact	Téléphone
<b>ASLH</b> <b>Association Sports et Loisirs d'Hesloup</b>  Président :  Philippe BIVILLE 06.07.28.65.05  Page Facebook  <b>ASLHesloup</b>	Gymnastique	Marie-Claire GAUNET Annick EMILE	02.33.26.27.23 02.33.26.28.25
	Pétanque	Francis ESNAULT	06.89.18.41.53
	Course pédestre	Philippe BIVILLE Patrick LEMOINE	06.07.28.65.05 06.81.01.45.77
	Kuduro'fit® - Zumba	Vanessa BUTTAZZO	06.25.16.04.39
	Section Loisirs	Agnès LÉGARÉ	09.79.09.01.33
	ETDO Kokoro	Christèle BLUTEAU	06.17.34.55.43
	Football	Patrick LEMOINE	06.81.01.45.77
<b>Amicale des Parents et Amis de l'Ecole d'Hesloup</b>	Animation de l'école	Céline PATTIER	07.78.10.75.48
		 Page Facebook : <b>APE HESLOUP</b>	
<b>AMAP des Chênes</b>	Ass. pour le maintien de l'agriculture paysanne	Amélie LAMBERT Alice LEROYER	07.82.39.17.27 06.88.22.40.05
<b>Club Astronomique d'Hesloup (Orne)</b>	Observatoire Club d'astronomie Site internet :	Jean-Marc RISSIEN	06.19.46.15.13
		<a href="http://observatoire-astro-hesloup.fr">http://observatoire-astro-hesloup.fr</a>	
"Broyons du vert"	Broyeur à végétaux	Pierre GAILLARD	02.33.26.41.70
Compagnie "Grain de sel"	Théâtre	Marianne BOISGONTIER	02.33.32.15.00



*Chevreaux - impasse des Petits Nouis  
Photo : Jeanne Azou 08/2022*



*Faisan qui s'admire dans un miroir - Chemin des Aulnes  
Photo : Pierre Gaillard 02/03/2022*



## GhiMa Services

SERVICES ADMINISTRATIFS :  
secrétariat, gestion, conseil,  
travaux courants de comptabilité

GRAPHISME, de la conception à l'impression : logos,  
flyers, affiches, brochures, mugs personnalisés

Ghislaïne Marié - 06.75.36.76.03 - ghima61@laposte.net  
23, route de Saint Germain du Corbéis - 61250 HESLOUP  
Siret 398 199 547 00017 / APE 8211Z / TVA FR03398199547

## Brindille & Capucine

Artisans Fleuristes

50, route d'Alençon - C.C. Carrefour  
61250 Condé s/ Sarthe - Alençon  
Tél. 02 33 80 20 30

## wiconnect

INFORMATIQUE CLOUD INTERNET TÉLÉPHONIE

CONTACT 02 50 54 50 54 contact@wiconnect.fr

4 Rue Monge  
Pôle d'Activités d'Écouves  
61000 - Alençon www.wiconnect.fr

## tracéage service

SAINT LEONARD DES BOIS (72)

- SIGNALISATION
- PAVES - RESINES
- MOBILIERS URBAINS
- TERRAINS DE SPORTS
- AMÉNAGEMENT DE SECURITE

02 43 33 21 83 www.tracéage-service.fr

## asynéo

Les experts informatique des PME  
et des Experts-Comptables

www.asyneo.fr

## PIZZA GATOZO

https://gatouzo.wixsite.com/gatouzo  
07 68 16 77 94

Tous les lundis soirs  
de 18 h à 21 h  
Place de la mairie  
à HESLOUP

Au service des particuliers  
& des professionnels  
en Pays d'Alençon

## Thierry Affûteur - Rémouleur

Artisan diplômé

06 71 76 54 00  
thierry.leremouleur@orange.fr  
www.remouleur61.com  
SIREN 912 992 708

## LEMOINE SARL

transports et logistique

02 33 32 11 26  
transportfrancklemoine@gmail.com  
Parc d'Activité du Londeau - Cerisé - 61000 Alençon

## EXTINCTEURS NPI

NORMANDIE PROTECTION INCENDIE

Guillaume Fleury  
Le Bois Beulant/Valframbert  
BP 190 - 61006 Alençon Cedex  
06 26 88 19 49 - npi@wanadoo.fr

Réparations toutes marques  
Vente véhicules d'occasion

## garage DESSARTHE

Lonrai Cédric Dessarthe

Tél. 02 33 26 37 79  
Z.A. - Maison Brûlée - 61250 Lonrai  
www.dessarthe.com  
garage.dessarthe@orange.fr

## Le Petit Chocolatier

OLIVIER VIEL

234, route du Mans - Alençon - 02 33 31 72 73

## E.T.A. RICHARD

Tous Travaux Agricoles  
Semis - Moisson - Ensilage - Epandage  
Élagage - Pressage et Négoce de fourrage

Travaux de Terrassement  
Nettoyage de drains

La Mare - 61250 HESLOUP  
richard2.sarl@gmail.com - Tél. 02.33.26.36.45  
Siret 410 313 142 00029 - Agrément BN 0273

## SARL Sébastien GIMER

CARRELAGE • MAÇONNERIE • RESTAURATION

ZA Le Clos - Route de St Germain du Corbéis - 61250 HÉLOUP  
Port. 06 11 11 41 42 - Tél./Fax : 02 33 82 78 55  
sarl.gimer@orange.fr

## Quentin GADOIS

Charpente - Couverture - Zinguerie - Ossature Bois

06 46 32 47 51  
quentin.gadois@gmail.com  
61250 Hélioup  
N°siret : 819844804/00016

RGE ECO artisan Le nouveau visage de l'artisan RGE QualiPac QUALISAT

## C.ELECC

CALVO Matthias

### ELECTRICITE GENERALE

PLOMBERIE - SANITAIRE - CHAUFFAGE - ENERGIES RENOUVELABLES  
CLIMATISATION - RESEAU INFORMATIQUE - ENTRETIEN PISCINE - DEPANNAGE

27, rue Normandie-Maine - 53370 GESVRES  
06 77 95 27 35  
calvo.elecc@gmail.com

Votre Sécurité de l'entreprise ou particulier

## S.A.G.I

Sécurité Privée

Société Alençonnaise de Gardiennage et d'Interventions  
40 Cours Clémenceau 61000 ALENCON  
24h/24 7j/7  
SURVEILLANCE / RONDES / INTERVENTIONS  
TEL : 02 33 26 94 20 Mail : steagi@orange.fr  
http://www.sagi-alencon-gardiennage.fr

## BOULANGERIE-PÂTISSERIE

Aux Douceurs Corbéennes

5 Place de l'Église  
St Germain du Corbéis  
Tél : 02 33 26 52 35

Baguette Tradition d'Or  
& Croissant d'Or  
CONFRÉRIE DES TALMELIERS  
DU BON PAIN DE L'ORNE



Un grand MERCI  
à tous nos annonceurs !



# Bon à savoir

## La boîte à livres de Sainte James



Comme annoncé dans le précédent bulletin municipal, sur proposition de l'association "En passant à Sainte James" et en accord avec le Maire de la commune, une boîte à livres en forme de tonneau a été mise à la disposition de tous. Elle est installée au carrefour de Sainte James à l'emplacement de l'ancien transformateur.

Vous êtes tous invités à la faire vivre, y compris les personnes extérieures à la commune.

Le principe est simple, vous pouvez venir chercher des livres et en déposer en retour. Ce n'est pas obligatoire mais c'est vivement conseillé car c'est un système d'échange. Merci de ne déposer que des livres et pas de journaux. Nous espérons que ce système d'échange sera dynamique.

Pour l'association,  
Catherine Arthaud et Claude Guilmeau

## Agenda - Dates à retenir

*Sous réserve des conditions sanitaires en vigueur aux dates annoncées*

Samedi 5 novembre	■ "Je broie du vert" Parking du Château d'eau de 13 h 30 à 17 h 30
Dimanche 6 novembre	■ Messe annuelle
Vendredi 11 novembre	■ Commémoration de l'armistice 1918
Dimanche 27 novembre	■ Repas des aînés
Vendredi 16 décembre	■ Noël de l'école ■ Remise des dictionnaires
Vendredi 13 janvier 2023	■ Vœux du Maire à 19 h Salle polyvalente
Dimanche 16 avril 2023	■ Troc'plantes



Le "Baloo" local : il en faut peu pour être heureux !  
Des blaireaux à Hesloup - Photo P. Gaillard 02/22

Papier 90 g - Recyclé et recyclable  
Ne pas jeter sur la voie publique